

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 novembre 2014

COUP DUR POUR LE SKIPPER YANNICK BESTAVEN À BORD DU CLASS40 LE CONSERVATEUR

**Un jury sévère lui inflige une pénalité de temps suite à sa collision avec
la sud africaine Phillipa Hutton lors de sa première nuit de course...**



Le skipper rochelais Yannick Bestaven, actuellement 4^e de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe, se voit sanctionné par le jury international, d'une pénalité en temps de 24h suite à la collision avec un autre concurrent de la class40 qui a eu lieu la première nuit de course alors que Yannick tentait de récupérer sa voile d'avant qui s'était détachée.

NON MANŒUVRANT YANNICK N'A RIEN PU FAIRE

Alors que Yannick pointait en 4^e position après un beau départ au large de Saint-Malo, vers 2h du matin, la rupture du laching de trinquette (pièce qui maintient la voile d'avant en hauteur) l'oblige à modifier sa route pour pouvoir aller manœuvrer sur le pont avant. Naviguant au près pour sortir de la Manche, Yannick a dû abattre (s'écarter de l'axe du vent) pour déventer sa voile d'avant qu'il lui était impossible d'enrouler ou d'affaler par 35 à 40 nœuds de vent et des creux de 4 à 5 m. Pendant un long moment, Yannick a donc navigué au portant bâbord amures sur une trajectoire opposée à la route, poussé par des vents forts et violents, dans une situation précaire rendant le bateau non manœuvrant.

C'est durant cette manœuvre délicate alors que le skipper rochelais se battait avec sa voile sur le pont avant de son bateau que le Class40 SWISH de la Sud-Africaine Philippa Hutton, naviguant au près bâbord amures a percuté de plein fouet le côté droit du bateau LE CONSERVATEUR vers 2h45. La collision n'a pu être évitée par la jeune femme malgré les hurlements de Yannick pour attirer l'attention du skipper de SWISH. Dans le choc, LE CONSERVATEUR a été sérieusement abimé avec la cadène de hauban tribord fendue, un chandelier arraché avec sa filière, le balcon arrière détaché et tordu en partie et surtout des blessures importantes subies par un Yannick totalement sonné (blessure sous l'œil et une vilaine entaille sous le majeur gauche).

Après avoir réussi à écarter les deux coques et remis LE CONSERVATEUR dans la bonne direction, Yannick, alors relégué à la 26^e place, a failli abandonner inquiet pour son bateau qui aurait pu démâter. Étant sérieusement blessé, il a pu consulter le médecin de la course Jean-Yves Chauve qui lui a préconisé des soins. Au petit matin, il a pu faire un état des lieux sur le pont, en surveillant la fissure sur la cadène tribord qui prenait l'eau.

UN JURY INTERNATIONAL INTRANSIGEANT

Comme pour toutes les compétitions de voile, un jury international est constitué pour juger toutes fautes pouvant être commises par les concurrents. Ainsi la collision survenue il y a plus de 12 jours maintenant est soumise à l'application rigoureuse des règles de course. Étant donné les dégâts importants qu'ont subit les deux Class40, notamment pour Philippa Hutton, qui a dû abandonner suite à une avarie survenue sur son mât, le jury a réclamé contre les deux concurrents comme le prévoit le règlement. Les membres du jury ont souhaité statuer très vite. Une procédure d'instruction a donc été mise en place dans la journée de samedi 15 novembre afin de comprendre le déroulé de l'incident et d'identifier le ou les responsables pour ensuite prendre une décision définitive sur une pénalité éventuelle ou non à attribuer.

Une réunion téléphonique a été organisée dans la soirée de samedi par le jury international, en relation avec le skipper Philippa Hutton et le représentant de Yannick Bestaven (encore en mer) Marc Bouet. Après 45 mn d'audition, chacun exposant les faits vus de leur position, le jury a rendu son verdict vers 21h (heure française).

La pénalité a été imposée à Yannick pour la raison principale qu'il était au vent bâbord amures du bateau de Philippa Hutton et qu'il aurait dû s'en écarter et cela même si Yannick était dans une manœuvre périlleuse pour récupérer sa voile d'avant qui menaçait de tout casser. Le jury a appliqué de manière stricte les règles du RIPAM (Règle Internationale pour Prévenir des Abordages en Mer).

Un coup dur pour Yannick qui à bord du monocoque LE CONSERVATEUR ne cessait d'impressionner avec sa formidable remontée (reparti 30^e suite à l'incident et qui en a peine 72h était revenu aux avant-postes.) Pour autant cela n'enlève rien à sa magnifique performance en course !

Yannick Bestaven, à bord du Class 40 LE CONSERVATEUR, devrait arriver à Pointe-à-Pitre dans l'après-midi de mercredi 19 novembre (heure locale). Compte tenu de la durée de la pénalité, son temps de pénalité sera additionné après le passage de la ligne d'arrivée.

Yannick Bestaven, le skipper du Class40 LE CONSERVATEUR

41 ans – La Rochelle – En Couple, 2 enfants – Codirigeant de WATT&SEA

Palmarès (non exhaustif)

2013 : 4^e de La Transat Jacques Vabre (Class40)

2011 : 1^{er} de La Transat Jacques Vabre (Class40)

2009 : 1^{er} Record SNSM avec Marc Guillemot sur Safran (Imoca)

2008 : 2^e de la Transat Quebec Saint-Malo; Vendée Globe (abandon) (Imoca)

2001 : 1^{er} de la Transat 6,50 (Mini 6,50)

Créé en 1844, Le Conservateur, groupe mutualiste indépendant, propose une gamme de produits diversifiés en assurance-vie, prévoyance, épargne retraite, placements financiers et un produit très singulier sur lequel il a bâti sa réputation et son développement : la Tontine. S'appuyant sur une politique de gestion éprouvée, Le Conservateur propose à ses clients de les accompagner dans la gestion de leur patrimoine. Avec 186 000 sociétaires et plus de 685 millions d'euros de chiffre d'affaires, Le Conservateur est aujourd'hui un acteur référent du marché français.

SUIVEZ LES VOILES DU CONSERVATEUR

Retrouvez toute l'actualité de Yannick Bestaven et des Voiles du Conservateur sur :

www.yannickbestaven.fr

www.conservateur.fr

<https://www.facebook.com/lesvoilesduconservateur>

CONTACTS PRESSE

Agence de presse Shan pour Le Conservateur

Brigitte Michaut - Tél. 01 44 50 51 78 - brigitte.michaut@shan.fr

Alternative Media pour Yannick Bestaven

Clément Culsan - Tél. 06 88 72 47 77 - clement@alternativemedia.fr

Les Assurances Mutuelles le Conservateur, Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances
Les Associations Mutuelles le Conservateur, Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance, Société de financement et entreprise d'investissement, Société anonyme au capital de 15 000 000 € -
RCS PARIS B 344 842 596 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris - Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16